



Gesves extra asbl

Gesves, le 21/11/2016

Chers parents,

Afin d'améliorer la gestion de la facturation des présences à l'accueil centralisé du mercredi après-midi, nous avons décidé de mettre en place un nouveau système qui sera opérationnel dès le **mercredi 11 janvier 2017**.

Pour cela, nous instaurons un système de **cartes prépayées**. Celles-ci pourront être achetées :

- **soit par virement bancaire au compte BE66 0682 4793 3643. Doivent être repris en communication : carte AC + nom et prénom de(s) l'enfant(s).**
- soit lors des permanences au bureau de Gesves extra (Chée de Gramptinne 112, à l'arrière du bâtiment de la poste, au 1^{er} étage) les mardis et jeudis de 9h à 11h00.

La vente des cartes est anticipative et les cartes sont valables pour une famille.

Les cartes seront conservées au local de l'accueil centralisé et seront poinçonnées par période de présence entamée.

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | période : 12h-14h = 1,50 € = 1 case |
| 2 | périodes : 12h-16h = 3 € = 2 cases |
| 3 | périodes : 12h-18h = 4,5 € = 3 cases |

Vous seront proposées des cartes de **15 €** comprenant 10 cases à 1,50 €, des cartes de **45 €** comprenant 32 cases (dont 2 gratuites) et des cartes de **90 €** comprenant 64 cases (dont 4 gratuites).

Vous trouverez le projet d'accueil de l'accueil centralisé du mercredi, dans lequel vous trouverez plus d'informations. Il se trouve sur le site internet www.gesvesextra.be.

Pour rappel, vous recevrez une attestation fiscale en début d'année pour toutes les activités auxquelles votre (vos) enfant(s) aura (-ront) participé dans l'année précédente, y compris l'accueil centralisé.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agrées, chers parents, nos salutations distinguées.

Eddy BODART

Martin VAN AUDENRODE

Valérie DUBOIS

Echevin

Président

Coordinatrice